



## PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction des finances publiques  
de la Guyane

**Arrêté N° 2016-018-0010 du 18 janvier 2016  
portant délégation de signature  
en matière de gestion de la mission recouvrement des cotisations ENIM**

LE PREFET DE LA REGION GUYANE,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant intégration, nomination, promotion, mutation et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques, et notamment portant nomination, promotion et affectation de M Jean-Claude HERNANDEZ, administrateur général des finances publiques à la direction régionale des finances publiques de la Guyane ;

Vu le décret 2010- 1009 du 30 août 2010 modifié portant organisation administrative et financière de l'ENIM,

Vu la convention DGFIP-ENIM du 12 mars 2014,

### Arrête

**Art. 1er.** - La délégation spéciale de signature est conférée par M. Jean-Claude HERNANDEZ, Directeur régional des finances publiques de la Guyane à Mme Carole SAINT-AIME, Inspectrice des finances Publiques, responsable du service Recettes Non Fiscales à la DRIFP Guyane ; cette délégation spéciale couvre l'émission de tous les actes administratifs relatifs au recouvrement des créances de l'ENIM.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation spéciale sera indifféremment exercée par :

- M Guy VAISSIERE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle gestion publique,
- Mme Rosemonde NERON, Contrôleuse des finances publiques.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques de la Guyane.

Fait à Cayenne, le 18 janvier 2016

signé

L'administrateur général des finances publiques,  
Directeur régional des finances publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ